

Le logement social en situation postcoloniale

État social, impérialisme et ségrégation à Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane

Clémence Léobal

Dossier : « Administrer le logement social »

Élaborées en métropole, que deviennent les politiques du logement social françaises lorsqu'elles sont transposées aux espaces « outre-mer » issus des anciennes colonies ? À partir d'une ethnographie menée auprès des minorités bushinenguées de Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane, Clémence Léobal montre comment, du déplacement de ces populations dans un habitat dit « adapté » dans les années 1980, aux normes d'occupation imposées dans les constructions récentes, l'administration du logement social reste largement structurée par les hiérarchies socio-raciales propres à la situation postcoloniale de ce territoire.

Le 10 novembre 2016, le Tribunal de grande instance de Cayenne rendait un jugement en faveur de 55 victimes d'escroquerie sur le logement¹. Ces personnes avaient versé des sommes allant jusqu'à 20 000 euros à l'employée de la société de construction Le Vilain, avant qu'elle ne disparaisse avec la caisse au début des années 2000. Elles n'ont jamais pu obtenir les logements sociaux, en accession à la propriété, dont elles avaient commencé l'achat. Un an plus tard, seuls 18 des 55 personnes concernées ont déposé une demande d'indemnisation. Les autres n'avaient pas eu connaissance ni du jugement, ni de la procédure à suivre pour demander l'indemnisation accordée par le tribunal. Il s'agissait de personnes vivant dans l'ouest de la Guyane, principalement bushinenguées² et haïtiennes, illettrées ou peu familières du langage administratif. Les victimes de cette affaire sont plus nombreuses encore : beaucoup de personnes escroquées n'ont pas pu prouver leur bonne foi au tribunal, faute d'obtention de reçus écrits lors des versements. Elles s'en remettaient alors à la confiance qu'ils accordaient à l'employée blanche connue sous son prénom, « Madame Chantale ».

Loin d'être anecdotique, cette affaire judiciaire, sous-médiatisée, comporte plusieurs traits structurels de la gestion du logement social dans les territoires d'outre-mer : la spécificité des dispositifs mis en œuvre pour le logement social ultramarin ; la distance des classes populaires aux pratiques administratives ; l'important pouvoir discrétionnaire dont disposent les employé·es des

¹ M. Jacques, « Les victimes habitaient le fleuve », *France-Guyane*, 25 novembre 2016 ; et Ligue des droits de l'homme, section de Guyane, Affaire immobilière à Saint-Laurent-du-Maroni : suspicion d'escroquerie (1999 2008), communiqué de novembre 2016.

² Les Bushinengué·es sont des descendants d'Africains déportés en esclavage qui ont fui les plantations du Suriname voisin, pour créer des nations indépendantes dans la forêt amazonienne au cours du XVIII^e siècle, à l'amont des fleuves de Guyane française et hollandaise (Surinam). En français, le terme *bushinengué* est appliqué à l'ensemble des six groupes marrons, incluant les trois groupes du Maroni (aluku, ndjuka et paamaka) et les trois groupes du fleuve Suriname (saamaka, kwinti, matawai). Depuis quelques années, ces personnes participent à un processus d'installation en ville, notamment à Saint-Laurent-du-Maroni, où ils forment une grande part des classes populaires.

administrations du logement ; et la personnalisation des liens entre administré·es et employé·es, mettant en jeu des rapports imbriqués de classe, race et nationalité.

La situation particulière de l'ouest de la Guyane traverse de diverses manières la question du logement social sur ce territoire. Lieu d'expérimentation de logements sociaux adaptés aux peuples bushinengués, l'on peut y cerner le caractère impérialiste des normes et des carrières des agent·es métropolitains qui y ont conçu des politiques spécifiques à l'outre-mer. Si la Guyane a cessé d'être une « colonie » en 1946 pour devenir un département d'outre-mer, les modes réels d'administration de ce territoire témoignent d'une hétéronomie, toutes les lois et normes étant conçues depuis ce qu'on continue d'appeler la « métropole ». Cette situation postcoloniale est spécifique aux territoires d'outre-mer : la majorité numérique de la population est minorisée par une élite minoritaire en nombre selon des lignes de classe, de race et de nation – situation qui se rapproche de la « situation coloniale » (Balandier 1951). La supposée égalité en droit est nuancée en pratique par de nombreuses exceptions juridiques, mais aussi par des inégalités de fait. L'analyse des rapports quotidiens actuels entre locataires et bailleurs met en évidence les hiérarchies racialisées à l'œuvre dans la gestion du logement social.

Collecter les regards bushinengués sur une administration *bakaa*

Les groupes bushinengués forment la plus importante minorité de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni – minorité politique, et non numérique. À l'inverse, les classes moyennes blanches et créoles³ sont minoritaires numériquement et occupent des positions dominantes à l'échelle de la ville.

Mes recherches⁴ ont permis de comprendre le rapport des demandeuses de logement bushinenguées aux administrations du logement et à leurs employé·es. Les demandeuses associent l'État à une blancheur qualifiée de « *bakaa* », même s'il est incarné par des agent·es d'origines diverses (Léobal 2016). Le terme *bakaa* désigne généralement les individus perçus comme « blancs » (*weti*). Il peut aussi renvoyer à des Créoles, parfois appelés Noirs *bakaa* (*Bakaanenge*), qui forment localement une élite métisse francophone⁵. Les habitant·es des classes populaires ne rencontrent presque jamais les cadres *bakaa* qui sont à l'origine des politiques de logement – car ces migrants d'origine métropolitaine occupent des postes à responsabilité à Cayenne ou en France hexagonale, loin de Saint-Laurent-du-Maroni. Ce sont pourtant eux qui décident des politiques qui font la ville.

Impérialisme et habitat « adapté »

De nos jours, la construction accélérée en Guyane de logements locatifs sociaux de type HLM tente de suivre la croissance démographique élevée du territoire. Les politiques de logement social n'ont pourtant pas toujours été à l'image de ces immeubles dits « *batiman* ». Au contraire, des politiques d'habitat dit « adapté » ont été spécialement conçues pour les territoires d'outre-mer à partir des années 1970, ultérieurement nommées Logement évolutif social (LES)⁶. Ces

³ En Guyane, le terme créole renvoie aux descendants d'esclaves affranchis lors de l'abolition de l'esclavage par la France, auxquels se sont agglomérés d'autres groupes créolisés, tels que les Chinois (Jolivet 2009).

⁴ Durant ma thèse (Léobal 2017) sur les politiques de logement à Saint-Laurent-du-Maroni, la deuxième ville de Guyane après la préfecture, Cayenne, j'ai réalisé des enquêtes de terrain en 2013 et 2014 dans l'ouest du territoire. J'ai cherché à rendre compte de la réciprocité des perspectives sur l'habiter, en enquêtant non seulement auprès des institutions du logement (par archives et entretiens), mais aussi au moyen d'une immersion ethnographique de longue durée, auprès d'habitant·es bushinengué·es.

⁵ Ici, comme ailleurs, la blancheur est une construction sociale qui désigne une position dominante à l'intersection de processus de domination de race, de classe, de nationalité (Kebabza 2006).

⁶ Le Logement évolutif social a été mis en place juridiquement par un décret en 1986 (Benzaglou 2003).

constructions étaient réalisées dans le cadre d'opérations de résorption des « bidonvilles », bénéficiant de financements spécifiques par le ministère de l'Équipement.

L'habitat « adapté » a été conçu par un réseau de professionnels venus de métropole, et réalisant des carrières à travers différents espaces de l'outre-mer. Ces urbanistes, principalement des hommes, se revendiquaient comme des spécialistes des anciennes colonies auprès du ministère de l'Équipement, au point de défendre la mise en place d'une politique de logement spéciale, en accession à la propriété, à rebours du tout-locatif qui prévaut en France.

Il s'agissait de construire des maisons individuelles aux formes spécifiquement pensées pour les « cultures locales ». Les professionnels prétendaient s'appuyer sur des savoir-faire « locaux », tout en les hybridant avec des normes françaises du bien habiter. Ces politiques en « autoconstruction » reposaient en même temps sur le faible coût d'une main-d'œuvre racialisée : les autoconstructeurs devaient assembler eux-mêmes les éléments du kit proposé, pour pouvoir en échange devenir propriétaires. L'autoconstruction⁷ faisait partie du mode de financement de ces logements, en cette période de désengagement progressif de l'État dans la construction : « Du temps d'Indien, ça ne coûte rien », me disait l'un des concepteurs du LES.

En pratique, dans le cas de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni, cette politique a abouti à la démolition des quartiers sur pilotis des berges du Maroni, où vivaient les groupes bushinengués, et à la construction de maisons pointues dans le quartier de la Charbonnière. Elles étaient pensées sur le modèle des maisons traditionnelles bushinenguées de forme triangulaire (figure 1), en y ajoutant des éléments français : les maisons de la Charbonnière comportent par exemple des toilettes et des cuisines à l'intérieur, ce qui n'était pas le cas des maisons triangulaires anciennes, ou encore diverses lucarnes réalisées par des charpentiers Compagnons du devoir du tour de France (figure 2). Ce projet s'est heurté à des réticences de la part des bénéficiaires : les habitant·es ont immédiatement transformé leurs logements pour en atténuer la forme triangulaire, et pour les agrandir au rythme des évolutions familiales, comme en témoignent les photographies ci-dessous (figure 3).

Figure 1. Maison ancienne bushinenguée dessinée par un ethnologue

MAISONS D'HOMMES (1949)

Fig. 8. Maison du type le plus courant, sans étage, dépourvue de toute ornementation gravée ou peinte. La chambre intérieure, utilisée seulement la nuit, se présente d'autre orifice que la porte d'entrée.
Village Kormotibo

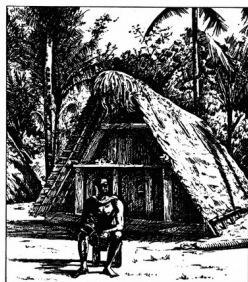
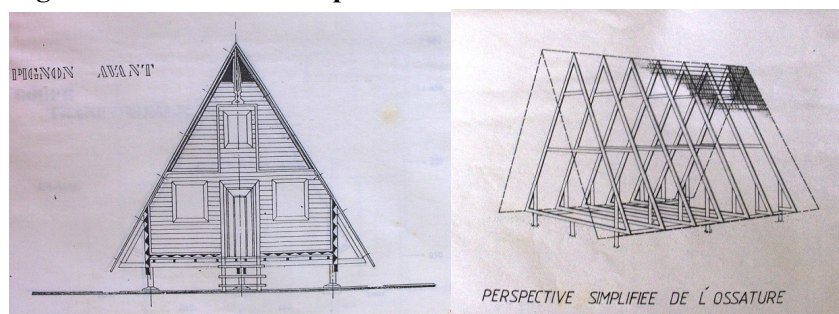


Fig. 9. Maison construite sur pilotis en prévision des inondations.
Village Anisai
À la jointure des planches de la façade sont ménagés des évidements laissant passer la lumière du jour, tout en constituant une ornementation discrète.

Source : Jean Hurault, *Africains de Guyane. La vie matérielle et l'art des Noirs réfugiés de Guyane*, La Haye-Paris, Éditions Mouton, 1965, p. 50.

⁷ Ces urbanistes étaient inspirés par l'œuvre de Hassan Fathy, architecte égyptien qui défendait l'autoconstruction en terre (Fathy 1970).

Figure 2. Le modèle de la première tranche



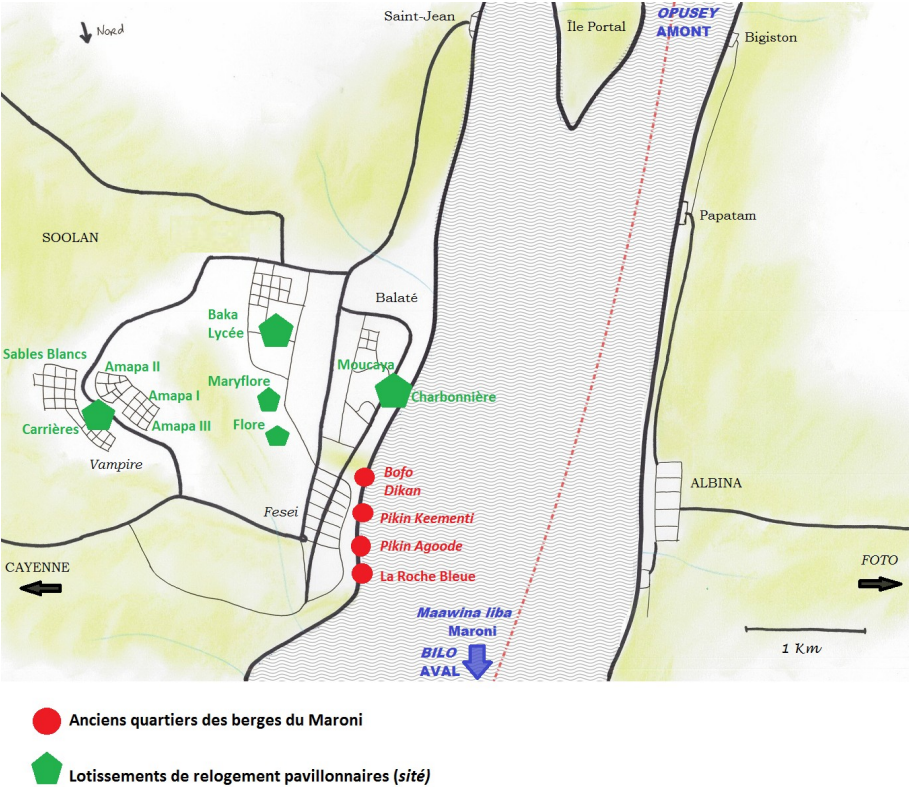
Sources : Archives de la subdivision de la DDE/Photo : C. Léobal, 2011.

Figure 3. Agrandissements réalisés par les habitant·es de la Charbonnière



Source : C. Léobal, 2014.

L'héritage colonial de ces politiques se donne à voir non seulement dans les marges de manœuvre importantes dont disposent les cadres *bakaa* pour mettre en place ces politiques, mais aussi dans la ségrégation ethno-raciale qui en découle. Ces lotissements, conçus pour un groupe de population particulier, ont abouti au déplacement des Bushinengué-es du centre-ville vers de nouveaux quartiers en périphérie. Ce déplacement ne s'est pas déroulé sans contestation : parmi les personnes qui avaient souhaité s'inscrire sur la liste des relogé-es, beaucoup ont apporté des modifications aux maisons de la Charbonnière. Par conséquent, les urbanistes ont ensuite réduit la dimension « adaptée » des nouveaux lotissements LES dits « *sités* ». Dans ces derniers, ne restait qu'une seule dimension spécifique aux populations bushinengués : la localisation périphérique. C'est ainsi que sont nés les principaux quartiers de Saint-Laurent, peuplé par les Bushinengué-es évincé-es des quartiers des berges du centre-ville par les politiques de démolition.



Les *batiman* au jour le jour : la dialectique des conflits de normes

L'administration du logement social, au quotidien, suscite des frictions entre différentes visions du bien habiter, notamment dans les résidences locatives de Saint-Laurent-du-Maroni. Leurs habitant-es considèrent l'obtention d'un « *batiman* » comme un signe d'ascension sociale, par contraste avec les maisons en bois qui forment la moitié des quartiers de la ville. Les locataires

aménagent leurs appartements, les décorent et les adaptent à leurs pratiques, qui peuvent impliquer des circulations entre des personnes adultes et enfants de différentes maisons.

Ces pratiques sont interprétées comme des « dégradations » par les bailleurs, qu'ils doivent réprimer, et ce, indépendamment de leurs sentiments personnels, comme l'explique l'assistante sociale d'un bailleur :

Comme ils ont un petit jardin, ils ferment la terrasse qu'on a aménagée, et ensuite, le jardin, ils bétonnent et avec même du carrelage, et ils se font un joli petit... C'est vrai que c'est beau. C'est très joli, mais c'est interdit. Carrelé et tout. Ils se retrouvent avec une autre pièce. Et ça, évidemment, on entame des actions⁸...

Dans cet entretien, l'agente exprime un jugement esthétique personnel valorisant ces transformations mais doit faire appliquer une norme qui est celle du logement social français. D'origine cayennaise, cette agente créole manifeste donc un jugement ambivalent, appartenant à ces classes moyennes créoles elles-mêmes infériorisées par rapport à leurs cadres métropolitains, qui font néanmoins appliquer des normes métropolitaines.

Les agent-es des bailleurs, créoles ou blancs, considèrent que ces locataires ne savent pas habiter en collectivité. Des réunions d'informations sont organisées pour les attributaires qui viennent d'obtenir leur logement, où l'on apprend à vivre sans « déranger » ses voisin-es. Lorsque j'ai assisté à l'un des ateliers, les participants étaient essentiellement des femmes bushinenguées. Elles exprimaient à l'animatrice leur volonté de se conformer aux recommandations sur les relations avec le voisinage : ne pas s'asseoir dans l'espace commun devant sa porte, ne pas y mettre les enfants, ne pas aller parler aux voisins. Elles expriment ainsi leur désir de se conformer à ce modèle de vie *bakaa*. Paradoxalement, les aménagements de leur logement qu'elles souhaitent réaliser dans une perspective d'ascension sociale, par exemple en faisant construire une pièce supplémentaire en dur, sont interprétés comme déviants par les bailleurs.

Cette vocation éducative du logement s'inscrit dans l'histoire du logement social en France où, depuis les mouvements hygiénistes du XIX^e siècle, « les qualités du logement sont reliées à des manières de consolider une dignité » (Bonnet 2015, p. 27). Elle est insérée dans les hiérarchies sociales locales. L'idéologie dominante et européen-centrée que véhicule le logement social impose le modèle des familles monogames biparentales avec deux ou trois enfants – représenté sur la brochure ci-dessous (figure 5). Cela s'oppose aux familles bushinenguées plus nombreuses, jugées responsables d'une « suroccupation » des logements et de leur dégradation. Ce paternalisme émane ainsi d'agent-es créoles à leur tour infériorisé-es vis-à-vis des cadres métropolitains qui édictent les normes à appliquer. Les hiérarchies sont imbriquées, plaçant les minorités les unes par rapport aux autres selon une échelle coloriste⁹ : cela évoque la « pyramide de tyranneaux » décrite par Albert Memmi en Tunisie à l'époque coloniale, où certaines fractions de la population colonisée sont dominantes par rapport à d'autres (Memmi 1997).

⁸ Entretien avec Sandrine Pessac et Louisa Forest, Guyasem, 16 mai 2013.

⁹ La notion de colorisme a notamment été appliquée au cas des Antilles françaises (Ndiaye 2006).

Figure 5. Couverture d'une brochure de la Caisse des allocations familiales à destination des nouveaux locataires des logements sociaux



Le regard offert par l'ethnographie auprès des habitant·es bushinengué·es permet donc de dégager les contours d'une administration du logement ancrée dans un référentiel culturel français, qui reproduit un ordre social et spatial racialisé. Les grandes lignes de la politique du logement sont édictées par des lois françaises, appliquées localement par des cadres souvent blancs. Ces derniers passent leurs vies professionnelles à circuler d'un territoire d'outre-mer à l'autre, exportant leurs conceptions des populations dites « locales » et bénéficiant de marges d'action particulièrement étendues. Ces politiques sont appliquées par les agent·es des classes moyennes créoles locales, qui reproduisent les hiérarchies coloristes. Dans le cas de Saint-Laurent-du-Maroni, face à la stigmatisation, les habitant·es peuvent développer des formes de quant-à-soi critique vis-à-vis des représentants de l'État, de leurs politiques ou de leurs manières de traiter les administré·es. Les locataires continuent également de déployer leurs pratiques de l'espace et leurs modes d'habiter, qui défient les frontières administratives et s'étendent de part et d'autre du Maroni, au sein de réseaux de parenté élargie.

Bibliographie

- Balandier, G. 1951. « La situation coloniale, approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, p. 44-79.
- Benzaglou, M. 2003. « L'éclairage des DOM sur la mise en œuvre du droit au logement en France : le cas du LES », *Resohab*, n° 13.
- Bonnet, L. 2015. *Métamorphoses du logement social : habitat et citoyenneté*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Fathy, H. 1970. *Construire avec le peuple, histoire d'un village d'Égypte : Gourni*, Paris : Martineau.
- Jolivet, M.-J. 2009. « Races, ethnies et communautés : la Guyane et Saint-Domingue en miroir », *Nuevo Mundo* [en ligne], 28 octobre. URL : <http://nuevomundo.revues.org/57385>.

- Kebabza, H. 2006. « “L’universel lave-t-il plus blanc ?” : “Race”, racisme et système de privilèges », *Cahiers du Cedref*, n° 14, p. 145-172. Disponible en ligne à l’URL suivant : <https://journals.openedition.org/cedref/428>.
- Léobal, C. 2016. « [Des marches pour un logement. Demandeuses bushinenguées et administrations bakaa \(Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane\)](#) », *Politix*, n° 116, p. 163-192. Disponible en ligne à l’URL suivant : www.cairn.info/revue-politix-2016-4-page-163.htm.
- Léobal, C. 2017. « *Osu* », « *baraques* » et « *batiman* ». *Redessiner les frontières de l’urbain à Soolan (Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane)*, thèse de doctorat en sociologie, université Paris-Descartes.
- Memmi, A. 1997. *Portrait du colonisé, précédé de Portrait du colonisateur*, Paris : Gallimard.
- Ndiaye, P. 2006. « Questions de couleur. Histoire, idéologie et pratiques du colorisme », in D. Fassin et E. Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ?*, Paris : La Découverte, p. 37-54.

Pour aller plus loin :

- François, C. 2015. « Produire et normaliser les familles par le logement », *Mouvements*, n° 82, p. 36-42. Disponible en ligne à l’URL suivant : www.cairn.info/revue-mouvements-2015-2-page-36.htm.
- Léobal, C. 2018. « [La blancheur bakaa, une majorité bien spécifique : race, classe et ethnicité dans les situations de démolition à Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane](#) », *Ayslon(s). Digitales*, n° 15.
- Raymond, H. 2002. « Notice “L’utopie pavillonnaire” », in M. Ségaud, J. Brun et J.-C. Driant (dir.), *Dictionnaire critique de l’habitat et du logement*, Paris : Armand Colin.

Clémence Léobal est chargée de recherche au CNRS, au laboratoire LAVUE de l’université Paris Nanterre. Ses travaux sur la Guyane ont commencé en 2009, lorsqu’elle était employée par la mairie Saint-Laurent-du-Maroni pour la préparation de son Centre d’interprétation de l’architecture et du patrimoine. Elle s’est ensuite tournée vers la recherche en sociologie : dans sa thèse soutenue en 2017, elle a analysé ensemble la mise en place des politiques urbaines et leurs réappropriations par les habitant·es bushinengué·es. Ses recherches actuelles portent sur la façon dont la frontière prend consistance concrètement à travers la diversité du maillage administratif et de ses usages sur le Maroni, entre Guyane et Suriname.

Elle a entre autres publié, en 2013, un ouvrage historique intitulé *Saint-Laurent-du-Maroni. Une porte sur le fleuve* et « La blancheur bakaa, une majorité bien spécifique. Race, classe et ethnicité dans les situations de démolition à Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane », *Ayslon(s)*, n° 15, 2018. Les grandes lignes de sa thèse ont été retracées dans l’interview « Redessiner les frontières de l’urbain en Guyane », in *Urbanités*, par [Léo Kloeckner](#) et [Charlotte Ruggeri](#), mis en ligne le 1^{er} juin 2017.

Pour citer cet article :

Clémence Léobal, « Le logement social en situation postcoloniale. État social, impérialisme et ségrégation à Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane », *Métropolitiques*, 4 novembre 2019. URL : <https://www.metropolitiques.eu/Le-logement-social-en-situation-postcoloniale.html>.